

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES

ADMINISTRATION ET BUREAUX

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Trois mois: 9 fr.

Gérant: C. THÉNÉSY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance...

RÉCLAMES ET PAIÉS DIVERS

AVIS Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal...

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman qui a obtenu un très-grand et très-légitime succès...

LA HAIE-BLANCHE

PAR PROSPER CHAZEL

Nos lecteurs nous sauront gré de vous être assuré le droit de reproduction de cette œuvre...

NOUVELLES DU JOUR

11 juin.

Un des orateurs entendus dans le cours de discussion de la loi militaire déclarait très-énergiquement...

Profondément affligé par ce qui est arrivé, et sentant que le projet des quatre amendements le rendait maître de la situation...

La Chambre a voté par 495 contre 59, elle a repoussé l'amendement des quatre ans...

La Chambre a décidé hier du sort de la loi militaire. L'Assemblée a repoussé à une très-forte majorité l'amendement...

Cette intervention de M. le président de la République a eu un caractère plus impérieux encore que les autres manifestations du même genre...

Il faut convenir sans doute qu'une conviction aussi ferme sur une des questions les plus difficiles devait vivre et rapide dans tous ses mouvements...

C'est très-curieux. Volodka (1) va vous conduire. — Eh ! Volodka, cria-t-elle à son genre...

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

Le résultat des élections partielles est tel que le faisaient prévoir les renseignements reçus hier.

La Corse a voulu donner un nouveau gage de son dévouement aux Bonapartes, en nommant le candidat de Chislehurst, M. Abbatucci...

Dans l'Yonne, M. Bert, M. Barni dans la Somme sont élus, ainsi que M. Derégnacourt dans le Nord.

Sur 40,000 suffrages en plus, le candidat républicain en a obtenu 33,000. Le fait est significatif et se passe de commentaires.

On trouvera plus loin quelques citations curieuses, qui ont trait à une tentative de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes...

Malgré la réponse de l'Union, qui a semblé un moment prendre au sérieux les ouvertures du Pays...

Nous avons déjà annoncé la distribution du rapport de M. Keller sur les capitulations. Nous reproduisons aujourd'hui ce document...

On y constatera le jugement sévère rendu sur le désastre de Sedan, que la commission estime avoir été une capitulation d'armée en masse...

C'est sur le refus du gouvernement d'adopter cette manière de voir qui entraînait la comparution devant un conseil de guerre du signataire de la capitulation de Sedan...

M. le baron Chaurand, qui se propose depuis longtemps d'interpeller le gouvernement sur la question des écoles municipales de Lyon...

L'intervention personnelle de M. Thiers a décidé hier du sort de la loi militaire. L'Assemblée a repoussé à une très-forte majorité l'amendement...

Cette intervention de M. le président de la République a eu un caractère plus impérieux encore que les autres manifestations du même genre...

Il faut convenir sans doute qu'une conviction aussi ferme sur une des questions les plus difficiles devait vivre et rapide dans tous ses mouvements...

C'est très-curieux. Volodka (1) va vous conduire. — Eh ! Volodka, cria-t-elle à son genre...

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

oublier ce qui les divise pour ne se souvenir que de ce qui les unit, de l'intérêt du pays, qui doit engager M. Thiers à contenir cette ardeur à laquelle il cède trop souvent...

Le rôle n'est pas celui d'un souverain parlementaire: il n'est pas davantage celui d'un président de la République, comme on le définit en d'autres pays...

M. Thiers est, à proprement parler, le syndic du pays; il doit collaborer avec l'Assemblée à la libération du territoire et à la réorganisation générale de la France.

Nous rendons très-volontiers cette justice à M. Thiers qu'il a cédé quelquefois, dans l'affaire du conseil d'Etat, par exemple, et nous comprenons aussi qu'un homme comme M. Thiers, avec son long passé, a plus de difficulté qu'un autre à faire des concessions.

Mais il n'en reste pas moins vrai que c'est là une violence véritable, et que ces sortes d'interventions sont malheureuses au premier chef.

M. Thiers déclare qu'il ne peut pas appliquer une loi militaire qui ne demande que quatre années de service; l'Assemblée, malgré cette déclaration, et obéissant elle aussi à une conviction solidement établie, sincère et profonde...

L'Assemblée a cédé hier; mais, si demain il plaisait au chef du pouvoir exécutif de renouveler son intervention, et s'il le faisait sur une autre question, ou l'Assemblée à son tour se déclarerait irrévocablement attachée à des convictions inébranlables...

M. Thiers a souvent fait appel, et avec beaucoup de raison, à l'esprit de sagesse et de conciliation de l'Assemblée; il a convié tous les partis, tour à tour, à vivre et rapide dans tous ses mouvements...

C'est très-curieux. Volodka (1) va vous conduire. — Eh ! Volodka, cria-t-elle à son genre...

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

— J'obéis, mon père, répondit Anna; seulement, que puis-je jouer à monsieur ? Ca ne l'intéressera guère.

— Qu'est-ce donc qu'on vous enseigne à la pension ? — J'ai tout oublié. Et puis les cordes sont cassées.

— Alors, dit Kharlof, qui se mit à rêver, alors... voulez-vous voir ma grange à blé ?

— Tu as de l'esprit, toi, et tu es méchante. — Pourtant toute sa personne était attrayante...

un obstacle logique et permanent à la dissolution de cette Assemblée: c'est le traité de paix et les conséquences qu'il comporte.

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Il y a lieu d'espérer, pour les mêmes raisons, que les tentatives de rapprochement entre légitimistes et bonapartistes apparaîtront enfin à leurs auteurs sous leur véritable jour...

Le retour a été fort beau: il a duré deux heures entre deux haies d'une foule accourue à l'entrée du bois de Boulogne...

Le soir, malgré la pluie, le jardin Mabille était plein; c'est une tradition qu'ont les Anglais de venir s'ébattre tous les ans en ce lieu...

Un gardien de la paix, le sabre à la main, conduisait le convoi.

Certainement, je le répète, les municipaux eussent tout aussi bien fait de ne pas s'exposer dans une affaire qui ne pouvait en somme donner lieu qu'à un échange de coups de poing entre les intéressés...

Franchement, si le blessé est un fils d'Albion, on est presque tenté de dire qu'il ne l'a pas volé.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

Le plus curieux, c'est que l'orchestre et le quadrille continuaient comme si de rien n'était.

de prétendre lui indiquer laquelle de ces deux voies il devait choisir.

Bien que l'Assemblée soit souveraine, nous sommes convaincus qu'il n'entrerait pas dans ses intentions de s'ingérer dans cet examen.

C'est donc au pouvoir exécutif qu'il appartient d'apprécier la responsabilité de décrire telle ou telle capitulation au conseil de guerre, de même qu'il a seul le droit de compléter ou de réviser les enquêtes qui ne lui paraissent pas suffisantes. Notre mission se bornait à réclamer le second mode de publicité dans le cas où le gouvernement aurait renoncé au premier.

Toutefois, nous devons attendre sa décision et, par égard pour les accusés, ne pas devancer les poursuites qui pourraient être dirigées contre eux. Le ministre de la guerre nous ayant annoncé que la capitulation de Metz serait soumise à un conseil de guerre et à un conseil de guerre de l'insertion au Journal officiel des avis motivés relatifs à toutes les autres capitulations, nous avons examiné ce qui nous restait à faire pour répondre au vœu de l'Assemblée et du pays.

Parmi les trop nombreuses capitulations dont le conseil d'enquête a eu à s'occuper, avec celle de Metz, deux surtout avaient fixé l'attention publique par leur importance, celle de Sedan et celle de Strasbourg.

La première n'était pas à proprement parler, une capitulation de place, car la ville de Sedan n'a joué qu'un rôle secondaire dans le drame qui s'est déroulé sous ses murs.

C'était en réalité une capitulation d'armée en code de justice militaire, et nous ne croyons pas sortir de nos attributions en appelant sur ce point l'attention de la direction des opérations militaires, et à qui revient en définitive la responsabilité du dénouement. Nous croyons que le rapport donnera à ce sujet des lumières suffisantes.

Strasbourg était la clef de l'Alsace. C'est après Metz la plus grande place de guerre qui soit tombée aux mains de l'ennemi. Elle est l'exemple le plus saisissant de l'état d'abandon de la défense de nos frontières. Nous vous proposons d'ordonner également la publication du rapport détaillé qui résume les travaux du conseil d'enquête sur cette place.

Ce document mettra certainement fin aux interprétations fâcheuses auxquelles l'avis motivé pouvait donner lieu dans son lacunisme, et, si le texte de cet avis nous avait été communiqué par sa publication, nous aurions demandé que le rapport y fût immédiatement joint. En effet, nous tenons à ce que les habitants de Strasbourg sachent bien que rien ne saurait porter atteinte aux sentiments de sympathie et d'admiration auxquels ils ont droit. Il est impossible d'oublier l'héroïque résistance et le ferme courage avec lesquels ils ont supporté une série de privations et de souffrances que les lois de la guerre n'avaient jamais infligées à la population d'une place assiégée.

La publicité donnée à l'affaire de Metz et aux rapports sur Sedan et sur Strasbourg répondra, nous l'espérons, au vœu de l'Assemblée en mettant au grand jour tout ce qui, dans ces tristes événements, a été d'honneur et de gloire.

Quant aux réclamations qui nous ont été adressées au sujet des autres capitulations moins importantes, c'est au gouvernement, comme nous vous le disions plus haut, qu'il appartient de les apprécier et de voir si sur certains points, la publication qu'il a ordonnée aurait besoin d'être complétée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que les recherches du conseil d'enquête étaient uniquement destinées à éclairer le ministre de la guerre sur la responsabilité personnelle des commandants des places qui ont capitulé, et que par suite elles ont forcément un caractère spécial et limité.

Un avis signalant ce qu'il y a d'insuffisant dans ce mode de publicité, nous sommes amenés à appeler votre attention sur la situation légale qui nous a contraints d'y recourir. Ainsi que nous nous l'avons fait remarquer, nous n'avons nullement l'intention d'empêcher sur les attributions naturelles et nécessaires du pouvoir exécutif. Mais nous voudrions qu'on ne se laisse aller à des jugements plus nets et plus simples.

Notre ancienne législation garantissait la publicité que nous avons réclamée.

Le décret du service des places du 24 décembre 1811 décidait que « tout gouverneur ou commandant qui aurait perdu la place qui lui était confiée, serait tenu de justifier la validité de ses motifs devant un conseil d'enquête. Si le conseil d'enquête trouve qu'il y a eu lieu à accusation, le prévenu était traduit devant le tribunal compétent pour y être jugé conformément aux lois. Si le conseil déclarait que le gouverneur ou commandant était sans reproche, et qu'il avait prolongé la défense par tous les moyens en son pouvoir jusqu'à la dernière extrémité, il était acquitté honorablement, et le moment du commandement était inscrit sur sa liste d'ordre de l'armée et des places. »

Sans abroger ce décret, celui du 1er mai 1812, répétant dans son article 6, que « tout commandant militaire, privé d'avis capitulé, serait traduit devant un conseil de guerre extraordinaire, en conséquence du rapport qui en serait fait au chef de l'Etat, par le ministre de la guerre, la loi de 1812 n'a eu lieu à l'égard de ce chef de l'Etat le droit de décider sur des suites qu'il jugerait bon de donner à une capitulation.

Nous demandons que cette innovation fâcheuse disparaisse de nos lois. Nous trouverions même préférable que l'enquête se bornât à la constatation matérielle et sommaire du fait de la capitulation, et que le conseil de guerre eût le droit, pour tout commandant qui rendrait une place à l'ennemi, aussi bien que pour tout chef de troupe qui déposerait les armes en rase campagne. Il en serait alors des officiers de l'armée de terre comme des officiers de marine qui passent en conseil de guerre toutes les fois qu'ils perdent un navire. Ils auraient à défendre publiquement leur conduite devant leurs pairs, et ils sortiraient de là combattus s'ils avaient manqué aux lois du devoir et s'ils avaient justifiés et honorés aux yeux de tous s'ils avaient pleinement rempli leur mission.

Cette mesure, nous en sommes sûrs, répondrait au besoin de justice et au sentiment d'honneur qui régnent dans notre armée.

Nous aimons à croire que de longtemps elle n'aurait pas à être appliquée; mais le jour où elle le serait, elle dispenserait nos successeurs d'intervenir, comme l'Assemblée a dû le faire pour que les causes et les circonstances des capitulations de la dernière guerre ne restassent pas ensevelies dans le silence.

Laissons soit à l'initiative parlementaire, soit à celle du gouvernement le soin de formuler cette réforme, nous nous bornons à proposer à l'Assemblée nationale la résolution suivante:

Article unique.

L'Assemblée nationale ordonne la publication au Journal officiel des rapports qui ont résumés les travaux et servi de base aux avis motivés du conseil d'enquête sur les capitulations de Sedan et de Strasbourg.

L'indemnité de guerre

Le Journal des Débats emprunte à l'Economiste des calculs intéressants sur l'indemnité payée par la France à l'Allemagne. Ces calculs ont pour base le bill qui vient d'être voté par le Reichstag pour régler l'étroite de cette somme.

L'Allemagne doit recevoir de la France environ 5 milliards 700 millions, dans le cas où les derniers paiements ne seraient pas effectués avant le terme fixé par le traité de paix. Sur cette somme, il reste encore à recevoir trois milliards 300 millions, de telle sorte que l'Allemagne a des à présent à sa disposition 2 milliards 400 millions

(différence des deux sommes ci-dessus), soit en espèces encaissées, soit en valeurs équivalentes. Si l'on déduit de cette somme les 325 millions payés pour l'achat des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, restent encore 2 milliards 75 millions aux mains de l'Allemagne. Qu'est devenu tout cet argent? Autant que nous en pouvons juger, le gouvernement prussien en a retenu une très-grande partie. La somme affectée aux dépenses générales s'élève en bloc à 1 milliard 250 millions, dans lesquels sont compris 150 millions pour le Trésor de guerre; ou est en train de la dépenser, bien qu'il nous soit impossible de dire jusqu'à concurrence de quel chiffre a déjà monté la dépense. Il devrait rester 825 millions destinés aux gouvernements pris séparément, et probablement la plus grosse part de ces 825 millions a été divisée entre eux et dépenses par eux principalement pour le paiement de leur dette; mais en faisant la balance des sommes perçues et des sommes dépensées, il resterait encore à se rendre compte de l'exécution de 1 milliard 250 millions.

On ne saurait connaître les faits exactement, mais on peut affirmer que, d'après les chiffres énoncés plus haut, le gouvernement berlinois doit avoir actuellement à sa disposition d'immenses sommes en caisse encore à courte échéance et promettant réalisables; et qu'en conséquence des arrangements pris pour l'emploi de l'indemnité, il en gardera une grande quantité encore pendant longtemps, qu'il doit ou non recevoir les derniers milliards.

Les chiffres ci-dessus nous suggèrent une autre notion sur l'énormité de la somme que l'Allemagne reçoit, et qui dépasse de beaucoup ce que la guerre lui coûte réellement. On peut évaluer ce qu'elle touchera à 7 milliards 200 millions, tandis que sa dépense faite ou à faire pour la guerre ne saurait être évaluée à plus de 1 milliard 387 millions.

Le bénéfice qu'elle retire de la guerre est donc de 5 milliards 813 millions. Rappelant de cette somme le revenu capitalisé de l'Alsace et de la Lorraine, qui l'Économiste évalue à un milliard 500 millions, il lui resterait encore plus de 4 milliards 300 millions, c'est-à-dire plus de 100 fr. par tête. On dira peut-être que ce reliquat énorme n'est qu'une compensation des dommages indirects des citoyens allemands; mais il serait vraiment difficile de prétendre que ces dommages puissent s'élever à un pareil chiffre. La conclusion qu'il faut tirer de ces calculs est que la guerre a procuré à l'Allemagne un profit d'une valeur inouïe dans l'histoire militaire.

Le fameux docteur Fannal est mort. Ses obsèques ont eu lieu il y a deux jours à Paris, à l'église de la Trinité.

À l'occasion de la mort de M. Gannal, les journaux publient la formule employée par lui dans les embauchemes, qu'il opérait au moyen d'injections pratiquées sous les carotides.

Voici cette formule: Sel commun 1,000 gr. Alun 1,000 Nitrate de potasse 500 Sel de nitre 500 Eau 20 kil.

UN PROJET D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE ENTRE CHISLEHURST ET FROISDORF

Il est question dans nos Nouvelles du Jour de certaines avances faites par le parti légitimiste au parti bonapartiste.

Voici un extrait de l'article qui a paru il y a deux jours dans l'Union, organe de l'extrême droite:

Silence donc, et trêve aux polémiques! Hommes de l'empire, vous avez à défendre le drapeau tricolore, vous avez à défendre une faction qui veut vous le ravir, et nous, royalistes, nous avons à empêcher ce drapeau de devenir, dans les mains de cette faction, l'emblème d'un pouvoir où l'usurpation ajouterait un crime de famille à un crime révolutionnaire.

Voilà l'ennemi à des titres divers, il nous est commun; combattons-le sans nous distraire par des querelles inopportunes. Plus tard nous verrons à vider nos différends.

On le voit, c'est bel et bien une proposition d'alliance offensive et défensive entre Chislehurst et Froisdorf.

Naturellement le parti bonapartiste n'a pas hésité à prêter l'oreille à un aussi gracieux appel et s'est empressé de serrer la main que les preux de l'Union lui offraient. On sait qu'il n'a pas l'embarras du choix en fait d'alliances.

L'Ordre donna aussitôt crédit à l'Union: « L'Union de ce matin nous propose une alliance offensive et défensive contre les ennemis communs: la démagogie et l'opportunisme. Cette alliance, nous l'avons indiquée nous-mêmes et les sentiments autoritaires que l'Union nous reconnaît, nous commandaient de la désirer. Oui, l'Union a raison: l'instinct de conservation, le respect de l'autorité qui existent dans le parti de l'empire nous ordonnent de juger selon ses mérites l'opportunisme à toutes les époques: 1793, 1830, 1872. »

Enfin le Gaulois cite l'article important: « Le bon sens, dit-il, et le vrai patriotisme s'en disputent toutes les lignes, et nous nous associons de grand cœur aux nobles sentiments qu'elles renferment. »

Il y a là de quoi faire réfléchir les gens sensés aimant leur patrie en dehors des ambitions déçues qui s'agitent pour sa ruine. Le bouquet à Chislehurst est d'un jeune collaborateur du journal, de M. de Luppé. M. Laurentie a cru depuis, dans l'intérêt de la dignité même de la cause qu'il défend, devoir protester contre l'article dont il s'agit, et il y a lieu d'espérer que M. de Luppé ne tardera pas à mettre en retrait. Mais l'incident n'en est pas moins significatif: il a dévoilé certaines affinités qu'on peut noter maintenant, mais qui n'en sont que plus évidentes.

Le Temps dit que 115 députés se sont présentés au conseil d'Etat.

Un journal rappelle ce propos que par suite d'un article additionnel voté avec la loi, les députés doivent être démissionnaires depuis six mois pour devenir valablement candidats au conseil d'Etat. A ce sujet on nous dit, et nous répons que le bruit sans pouvoir le contrôler que les candidatures se montaient avant le vote de l'article précité, à 250 environ.

Le général Faidherbe vient d'adresser à l'Union républicaine une lettre dont nous détachons le passage suivant: « Partageant votre avis, je crois que le rôle de l'Assemblée qui a besoin d'être conforté pour que le gouvernement de M. Thiers puisse se maintenir jusqu'à la libération du territoire et pour que le pays ne soit pas exposé aux aventures, c'est la gauche. »

Le grand prix de Paris est toujours un grand événement pour la population parisienne. Les trains de chemin de fer des lignes de Versailles, d'Autouil, les omnibus, les tapissiers, sans parler des voitures de maîtres ont débordé, il y a deux jours, un public nombreux sur l'hippodrome de Longchamps. On pourra se faire une idée du nombre de personnes qui assistaient à cette solennité hippique

en sachant que les entrées ont rapporté à la société d'encouragement une somme de 144,000 fr., et il faut encore tenir compte des nombreux abonnements qui, bien entendu, ne comptent pas dans ce total.

M. le général Guillemaut reconnaît que son amendement a beaucoup de ressemblance avec celui de M. le général Charetton. Mais il faudrait vider la question de la durée de service de quatre ans avant celle de cinq.

M. le général Charetton rappelle les dispositions de l'article 37 qui ne touche en rien à la durée de la présence effective sous les drapeaux. C'est l'objet des articles 41 et suivants. L'article 37 renferme plutôt des dispositions d'organisation militaire que de recrutement proprement dit.

En nous reportant aux dispositions de la loi prussienne, il y a 20,000 hommes d'armée active et 20,000 hommes d'armée de réserve. La loi de 1868 demandait cinq ans d'un côté et quatre de l'autre.

Avec l'amendement de M. Keller, on aurait couru le danger d'affaiblir les forces de combat en cas de guerre. M. Keller lui-même fait attention à ce que nous ne pas laisser ce sentiment d'égalité, l'Assemblée a déjà manifesté beaucoup des intérêts de la religion, de l'instruction publique et du commerce.

Les autres parties de la nation trouveront les charges très-lourdes et ne comprendront pas les inégalités qui en résulteraient pour les citoyens. Avec ce cinq ans de la nation, on est obligé de séparer les deux parties de service. On s'est élevé avec beaucoup de talent contre le système de la nation armée, cependant le système n'est pas à dédaigner. L'offensive a toujours un grand avantage à la guerre. Nous n'avons pas la prétention d'attaquer personne, hélas! mais nous avons la prétention de sauvegarder notre territoire et notre honneur national. Il faut que nous nous opposer à l'Allemagne les mêmes forces que nous avons contre elle. L'Allemagne a 1 million 083,000 hommes; 1 million 210,000 hommes; 1 million 241,000; 1 million 312,000 hommes; 1 million 350,000 hommes.

M. le président de la République. — Mais ils n'étaient pas tous des combattants! (Voix à gauche: Plus haut! plus haut!)

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Guillemaut reconnaît que son amendement a beaucoup de ressemblance avec celui de M. le général Charetton. Mais il faudrait vider la question de la durée de service de quatre ans avant celle de cinq.

M. le général Charetton rappelle les dispositions de l'article 37 qui ne touche en rien à la durée de la présence effective sous les drapeaux. C'est l'objet des articles 41 et suivants. L'article 37 renferme plutôt des dispositions d'organisation militaire que de recrutement proprement dit.

En nous reportant aux dispositions de la loi prussienne, il y a 20,000 hommes d'armée active et 20,000 hommes d'armée de réserve. La loi de 1868 demandait cinq ans d'un côté et quatre de l'autre.

Avec l'amendement de M. Keller, on aurait couru le danger d'affaiblir les forces de combat en cas de guerre. M. Keller lui-même fait attention à ce que nous ne pas laisser ce sentiment d'égalité, l'Assemblée a déjà manifesté beaucoup des intérêts de la religion, de l'instruction publique et du commerce.

Les autres parties de la nation trouveront les charges très-lourdes et ne comprendront pas les inégalités qui en résulteraient pour les citoyens. Avec ce cinq ans de la nation, on est obligé de séparer les deux parties de service. On s'est élevé avec beaucoup de talent contre le système de la nation armée, cependant le système n'est pas à dédaigner. L'offensive a toujours un grand avantage à la guerre. Nous n'avons pas la prétention d'attaquer personne, hélas! mais nous avons la prétention de sauvegarder notre territoire et notre honneur national. Il faut que nous nous opposer à l'Allemagne les mêmes forces que nous avons contre elle. L'Allemagne a 1 million 083,000 hommes; 1 million 210,000 hommes; 1 million 241,000; 1 million 312,000 hommes; 1 million 350,000 hommes.

M. le président de la République. — Mais ils n'étaient pas tous des combattants! (Voix à gauche: Plus haut! plus haut!)

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte pas les soldats en France. Quant aux autres non valeurs parmi les combattants, les mêmes causes de maladie et autres circonstances affaiblissent nos propres corps d'armée, c'est pour cela que nous demandons l'effectif précis par mon amendement.

M. le général Charetton. — M. le président de la République a fait observer que ce n'était pas tous des combattants. J'allais le dire. Les chiffres que je donne sont des chiffres de l'état-major allemand. Le chiffre qui a été mis en moyenne sur pied a été de 1 million 176,000 hommes. Comme combattants entrant en France, il y a eu 936,915 hommes. Voilà le chiffre des soldats allemands dans la campagne de France. Je ne compte

CHRONIQUE

Nous avons entretenu nos lecteurs, à l'occasion d'une séance du conseil général, du projet de divorce qui existe entre la mairie et la préfecture. Une commission du conseil a été chargée de rechercher quel local pourra recevoir prochainement les bureaux de la préfecture et le logement du préfet.

Un journal donne quelques renseignements sur M. Duffre, notre nouveau procureur général. Il est né à Carcassonne. Son père était un capitaine retraité. M. Duffre est âgé de 45 à 50 ans environ; il a laissé, dit-on, d'excellents souvenirs dans les différents postes qu'il a occupés à Rambouillet, à Lodève où il a été substitué, à Nancy où il a rempli la charge de procureur impérial, à Chambéry où il a été avocat général et enfin à Bordeaux où il fut transféré avec les mêmes fonctions.

M. Duffre n'est, d'ailleurs, ni étranger, ni inconnu à Lyon où il a une partie de sa famille, dont plusieurs membres sont connus dans l'industrie, le commerce et l'enseignement.

Pas plus que M. Valentin, M. Andrieux n'a voulu de « compensation » pour la place qu'il abandonne. M. Andrieux redevient simple avocat au barreau de Lyon.

Nos lecteurs se souviennent que des difficultés de local retardaient seules l'effet des bonnes intentions de M. Bernard qui voulait céder ses tableaux à la ville.

Les difficultés sont, nous assure-t-on, sur le point d'être applanies; on se contentera pour le moment d'arrangements provisoires; le plus tôt possible la ville montrera à la disposition de M. Bernard une galerie spéciale où ses tableaux seront réunis et qui portera son nom.

Il faudra pour cela procéder à des remaniements intérieurs considérables, car le Palais des arts est comme on sait déjà complètement rempli.

Nous apprenons, avec une vive satisfaction que tous nos lecteurs partageront, que M. Janguin, notre éminent professeur de gravure à l'école des beaux arts, vient d'obtenir une médaille à l'exposition de Paris. M. Janguin est un des plus anciens et des plus fidèles tenants de cet art si noble, qui s'en va tous les jours s'éteignant devant les conquêtes brutales de la photographie. Quels qu'en soient les destinés, l'œuvre de notre compatriote restera dans les fastes de la gravure, parce qu'elle est marquée au coin d'une incomparable souplesse. M. Janguin a traduit avec un égal bonheur les lignes sévères de l'Ascension du Pérugin (une des perles de notre musée), et les chaudes lumières du portrait célèbre de la femme de Rembrandt.

Le théâtre du Gymnase de Marseille vient à son tour de mettre à l'étude *Rabagas*.

À Lyon, le cours des représentations est repris ce soir mardi, comme nous l'annonçons hier.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M^{me} Gallimari a chanté samedi *Mignon* à Saint-Etienne, où elle est en compagnie de MM. Falchieri, Guillot et Mangin, et M^{me} Ganetti du Théâtre-Lyrique.

Naturellement, le succès a été complet, et *Mignon* qui ne devait avoir qu'une seule représentation réparait ce soir devant le public stéphanois.

Après quoi, M^{me} Gallimari se dirigera sur Lyon.

Outre le procès des frères des écoles chrétiennes, la commune de Caluire en a un autre à soutenir avec l'abbé Rivière.

Celui-ci, nommé en 1856 instituteur communal à Caluire et Cuire, a été destitué au 4 septembre par le maire Vassel et son conseil municipal; la préfecture, toutefois, n'a jamais voulu approuver la délibération du conseil. M. l'abbé Rivière, regardant l'arrêté du maire comme illégal et non avenu, a continué de tenir son école.

Un rapport adressé à la préfecture constatant encore dernièrement la présence de trentecinq élèves chez lui.

Depuis, M. le préfet a cassé les arrêtés du 4 septembre.

L'abbé Rivière demande donc à la commune son traitement depuis le 4 septembre.

L'affaire est venue samedi devant la première chambre du tribunal civil.

Le tribunal, après avoir entendu M^{re} Genton pour l'abbé Rivière et M^{re} Guillot pour la commune et pour Vassel, a renvoyé à samedi pour les conclusions du ministère public.

M. Ponet avait interjeté appel du jugement correctionnel qui la condamne à 200 francs d'amende pour diffamation commise envers M. Braconnier, directeur des prisons du Rhône. L'affaire venait hier devant la 4^{me} chambre de la cour.

M^{re} Genton, l'avocat ordinaire de M. Ponet, a soutenu l'appel et conclu à l'acquiescement de son client, ou tout au moins à une diminution de peine.

M^{re} Guillot, l'avocat ordinaire de M^{re} Genton, a demandé la confirmation pure et simple du jugement.

L'arrêt a été renvoyé à une prochaine audience.

Les élections de deux conseillers municipaux ont eu lieu dimanche, à Oullins. Tout s'est passé avec le plus grand calme. Sur 1,200 électeurs inscrits, 700 seulement ont pris part au vote.

M. Régny, chef de bureau à la troisième division de la préfecture du Rhône, a obtenu 418 voix, et M. Guibert, entrepreneur, à Oullins, 386.

Tous deux ont été élus.

On croit généralement qu'il suffit de signer sur les timbres de quittances pour être en règle avec la loi.

C'est une erreur complète. Outre la signature du créancier ces timbres doivent encore porter la date du jour où cette signature a été apposée. On comprend à quels abus pourrait donner lieu l'oblitération par la simple signature. Aussi l'art. 2 du décret du 27 novembre 1871 réglementant la loi du 23 août exige-t-il absolument la date à côté de la signature. L'omission de cette formalité peut être punie d'une amende de 24 fr. décimes compris.

La dernière conférence d'économie politique de M. Nogués aura lieu mercredi 12 juin, à 7 heures trois quarts du soir, Palais des arts, salle de l'ancienne Bourse.

Elle traitera de la *Mesure de la valeur* et comprendra un *Résumé synthétique* du cours de cette année, et les *Conclusions sur les lois fondamentales de l'économie*.

Lundi 17 juin, 13^h conférence de géologie; à 7 heures trois quarts: *Classification et âge des roches*.

Dimanche 16 juin, M. Nogués fera, avec les auditeurs de son cours, la sixième excursion géologique à Limonest au Mont-D'Or. Départ à 8 heures du matin, du quai de Bondy, n^o 20, par un service spécial de voitures.

Les expériences des *fascines* de l'Exposition universelle de Lyon auront lieu jeudi prochain, 13 du courant, dans les prairies de la ferme du parc de la Tête-d'Or.

Les opérations du jury commenceront à 8 heures du matin. Les personnes munies de cartes seront seules admises sur le champ du concours.

Les exposants pourront, aussitôt après l'examen du jury, faire fonctionner leurs instruments devant le public.

REVUE FINANCIÈRE

Quoiqu'il ne se soit pas produit de fait saillant pour donner une direction au marché, le mouvement de hausse que l'on constatait au commencement de la semaine n'a pu continuer.

L'époque à laquelle doit avoir lieu l'emprunt est toujours l'objet des conjectures les plus diverses, aussi on ne veut entamer des opérations nouvelles dans la crainte d'être surpris par le dénouement du projet de loi, qui sera soumis à l'Assemblée, dès que le gouvernement jugera le moment opportun.

On recueille avec intérêt les bruits qui circulent sur la marche des négociations avec l'ambassadeur d'Allemagne, dans l'espoir de se former une opinion sur la proximité de l'emprunt.

On trouve beaucoup de gens disposés à croire que l'Assemblée serait saisie du projet de loi avant les vacances parlementaires et que l'émission aurait lieu immédiatement après, c'est-à-dire en juillet.

Pendant cette semaine, l'Assemblée a été absorbée par les discussions de la loi militaire, qui continuent d'une manière satisfaisante, sans donner lieu aux émotions auxquelles on s'attendait.

La question de l'*Alabama* déjà un peu usée ne pourrait seule influencer considérablement les gens d'affaires. Cependant c'est une arme que les baltiers ont toujours à leur disposition. On ne peut croire qu'il en résulte un conflit; le seul effet est d'augmenter le malaise quand il existe déjà par d'autres causes.

Les nouvelles de l'Espagne font espérer que l'insurrection sera bientôt vaincue et que l'on s'occupera alors de remettre les finances sur un meilleur pied. Mais il paraît qu'il s'élève des difficultés sérieuses de la part des nationaux porteurs de rente intérieure, qui demandent à jour de mêmes avantages que les porteurs de la rente extérieure.

Les propriétaires de biens-fonds se refusent également de payer l'avance d'un surcroît de taxe qui figure dans le projet Camacho. Ce sont des embarras ajoutés à ceux dont le ministre doit trouver la solution.

La persistance des pluies donne des inquiétudes; une mauvaise récolte modifierait sensiblement la marche générale de nos affaires.

Le marché monétaire est dans une situation très-favorable; le dernier bilan de la Banque de France est satisfaisant, et des principales places d'Europe nous recevons des avis semblables.

Nous apprenons que la Banque d'Angleterre a envoyé un million de livres sterling en or en Allemagne. C'est probablement ce qui a empêché d'abaisser le taux de son escompte, ainsi qu'on s'y attendait généralement.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

DÉPÊCHES DU MATIN

12 Juin. — 7 heures du matin.

Paris, 11 juin.

Au synode d'aujourd'hui M. Larnac dit que le synode possède seulement le pouvoir consultatif; s'il s'engage dans une autre voie, il aboutira au schisme. M. Babut considère l'action du parti libéral comme révolutionnaire et empêchant toute l'action du synode.

Les deux partis de l'assemblée se sont mesurés autrefois. L'orateur pense que les tendances libérales sont représentées dans le synode par des membres plus nombreux que la juste proportion ne le voudrait.

Il déplore que le suffrage universel soit appliqué au synode, parce que des individus immoraux, sans croyances, matérialistes, ont voté.

La clôture de la discussion générale est prononcée. Deux ordres du jour sont présentés, le premier par M. Jalabert, exprimant le regret que les bases de convocation du synode ne donnent pas la certitude que toutes les tendances protestantes soient représentées, mais considérant néanmoins le synode comme l'organe autorisé auprès du gouvernement, des besoins, des vœux et des sentiments des différentes parties de l'église réformée et comme appelé à faire œuvre d'union, de pacification en Jésus-Christ, pour l'avancement du règne de Dieu.

Le second ordre du jour, présenté par le parti orthodoxe, déclare que le synode est légalement convoqué, que sa convocation et son éléction consacrent la liberté et l'autonomie de l'église réformée, que les élections ont été faites en pleine liberté, que le droit de l'église réformée de modifier son régime intérieur reste entier.

Le *Journal des Débats*, parlant des élections de dimanche dernier, dit que le triple succès des radicaux est le fait électoral le plus significatif depuis les élections de février 1871; non seulement la monarchie a été battue, mais aussi la république modérée.

Le bruit court que le comte d'Arnim a reçu aujourd'hui d'Allemagne la réponse aux propositions de M. Thiers.

Assemblée. — L'amendement de M. de Castellane, portant la durée du service de l'armée territoriale à sept ans au lieu de quatre, est repoussé.

L'Assemblée adopte successivement les paragraphes suivants de l'article 37 jusqu'au dernier, sur lequel M. Raudot développe un amendement demandant la création de corps d'armée régionaux, afin d'accélérer la mobilisation.

MM. de Bastard et le général Billot combattent cet amendement, qui est retiré.

Le dernier paragraphe, et ensuite l'article 37, sont adoptés.

Bourse lourde. Paris, 12 juin.

La commission de la loi électorale a décidé de maintenir le vote par scrutin de liste.

Elle propose de réduire à 550 le nombre des députés.

La cour d'assises a condamné à trois mois de prison et 500 fr. d'amende M. Lagueureau, gérant du journal le *Rappel*, et à six mois de prison et 1,000 francs d'amende M. Montprofit, rédacteur, pour apologie de faits qualifiés crimes.

Londres, 11 juin. A la Chambre des Communes, M. Gladstone dit que l'Angleterre propose un ajournement de 8 mois, parce que le sénat américain et le parlement anglais seront alors réunis.

Il ajoute que le gouvernement n'a pas l'intention d'entamer à Genève la question des demandes directes avant le règlement des demandes indirectes.

L'opposition attaque vivement le gouvernement dans la Chambre des lords et dans la Chambre des Communes.

Rome, 11 juin. La Chambre approuve le budget définitif dont les recettes pour 1872 s'élèvent à environ 1,300 millions.

Dans le procès Porta Cavaleggieri, les accusés déclarent qu'ils ont été insultés par les gendarmes pontificaux. Les gendarmes soutiennent le contraire.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON.

Paris	Rente autrich.	89.75
Emprunt 5 0/0	Americ.	89.75
Rente 3 0/0	— 3 ^e série	89.75
Défense	Lombard	18.56
Italian	Obliq. anc.	67.19
Turc	Espagnol	30.56
Egyptien	Pérou	65.12
Khedive	Cons. angl.	—

Berlin, 11, 3 h. 2 s.	Emprunt 5 0/0	86.37
Paris	Lomb.	259.50
Londres	Obligations	259.50
Vienna court	—	259.50
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—
Rente autr.	—	188.5
Autrich.	—	188.7
Obli. autrich.	—	—
Obli. n.	—	57.06
Lombards	—	318.50
Obli. 5 0/0	—	—
— 3 0/0	—	52
— 3 0/0	—	51.87
Napoléons	—	—

Paris	Emprunt 5 0/0	86
Londres	Rente 3 0/0	85.12
Vienna court	Americ. 1881	—
— long	—	—

Etude de M^e CHARVÉRIAT, notaire à Lyon, rue d'Alger, numéro 23.

Adjudication par licitation le samedi vingt-neuf juin mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude de M^e Charvériat, notaire, d'une maison

de campagne et d'un pré, situés à Collognes, près la gare, sur le chemin tendant de Saint-Rambert à Fontaines, sur lequel elle porte le numéro 18. Bâtimens en bon état. Belles eaux. Prises de possession immédiate. 3436

Etude de M^e DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14, et de M^e MESTRALLET, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

Vente judiciaire et en bloc, en l'étude et par-devant M^e Mestrallet, notaire à Lyon :

D'un fonds de café situé à Lyon, boulevard de la Croix-Roussé, 117, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés et la subrogation au bail des lieux.

Des marchandises, consistant en vins et eau-de-vie, placés dans l'entrepôt de monsieur Vidier, qui de Serin, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Besson et Ferréol et la succession du mari.

Adjudication au mardi vingt-cinq juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de madame Jeanne Ferréol, veuve de Jean-Baptiste Besson, catégorisé, demeurant à Lyon, boulevard de la Croix-Roussé, 117, agissant tant en son nom propre que comme tutrice légale de François Besson, son fils mineur, issue de son union avec son dit mari.

Laquelle a pour avoué M^e Damour, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Pierre, 14.

En présence de monsieur André Besson, propriétaire, demeurant à Marclay (Rhône), en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Française Besson, dément appelé à la vente.

En exécution d'une ordonnance rendue par monsieur le président du tribunal civil de Lyon, le premier juin mil huit cent soixante-douze, enregistrée.

Désignation des objets à vendre Ils se composent :

1^o D'un fonds de cafetier-limonaier, situé à Lyon, boulevard de la Croix-Roussé, 117, comprenant la clientèle et l'achalandage attachés au fonds, ainsi que les objets mobiliers servant à son exploitation et dont le détail suit :

Neuf chaises bois et paille, un marche-pied.

Une glace cadre bois verni, quatre patères en cuivre.

Un fourneau fonte et tôle avec ses accessoires.

Deux tables carrées, une chaise paille, un moulin à café.

ces de verrerie, tels que verres, carafes, etc.

L'adjudication sera subrogée au bail des lieux où s'exploite le fonds.

Toutes les marchandises qui se trouveront au moment de la vente soit dans le fonds de café, soit dans l'entrepôt Vidier, situés à Lyon, quai de Serin, et les objets mobiliers placés dans cet entrepôt.

L'adjudication aura lieu en faveur du plus haut misieur et dernier enchérisseur, en l'étude et par-devant M^e Mestrallet, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23, le mardi vingt-cinq juin mil huit cent soixante-douze, à midi, sous les clauses et conditions du cahier des charges déposé aux minutes dudit notaire, et sur la mise à prix de quatre mille 400 fr. francs, ci... 4,000 fr.

DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14.

Purge d'hypothèques légales Suivant sentence du tribunal civil de Lyon, du vingt-sept avril mil huit cent soixante-douze, Alexandre Boutin, propriétaire à Lyon, cours Lafayette, 1, cité Napoléon, a été retenu adjudicataire, au prix de cinq mille six cents francs, d'un terrain, situé à Lyon, cour Lafayette, 235, ayant formé le second lot de la vente des biens dépendant de la faillite de Emile Mayor, négociant à Lyon, rue Pizay, poursuivie à la diligence de monsieur Dode, syndic de ladite faillite.

Monsieur Boutin voulant purger ledit immeuble des hypothèques légales qui peuvent le grever, a fait remplir les formalités prescrites par la loi.

En conséquence, toutes personnes ayant des droits d'hypothèques légales à exercer sur l'immeuble ci-dessus dénommé, sont averties que, pour les conserver, elles doivent les faire inscrire dans les trente jours de la présente publication, sous peine de déchéance. 3441

Etude de M^e ODET, huissier à Lyon, rue Centrale, 52.

VENTE JUDICIAIRE (2^{me} Publication.) Le dimanche vingt-trois juin mil huit cent soixante-douze, à midi, vente aux enchères et au comptant, sur place, à Caluire, port de Caluire, 33, du

MATÉRIEL D'UNE USINE de produits chimiques consistant notamment en : Four à soude et à sels avec baches d'évaporation et de lessivage, une broyeuse à vapeur avec corps de pompe et réservoir, chaudière, forges, grue fixe, bascule, chariots, tonneaux, hangar en planches et poteaux. — Résidus pour l'industrie ou l'agriculture. — Le tout sur le terrain d'autrui. 3435

Etude de M^e SARRA-GALLET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12.

Le vendredi quatorze juin courant, à dix heures du matin, à Lyon, rue Constantine, numéro 5, il sera vendu divers objets saisis tels que : tables, chaises, fauteuils, glaces, pendules, guéridons, commodes, etc. 3439

Jeudi prochain treize juin, à dix heures du matin, sur la place Morel, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques, cinq métiers à fabriquer les tulles baubins.

Les plan, profil et cahier des charges de l'adjudication resteront déposés au siège de la Compagnie, 1, rue des Archers, à Lyon, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours de 8 à 11 heures du matin, du 20 juin au 10 juillet 1872.

Les soumissions seront reçues pendant le même laps de temps. 3443

Etude de M^e BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

VENTE JUDICIAIRE Le jeudi treize juin mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de Paris, à Lyon-Vaise, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et au comptant, d'objets mobiliers saisis, tels que : Tables, chaises, bureau, glaces, lampes, fourneau, tours, étaux, etc., etc. 3444

REPUBLICQUE FRANÇAISE. — PRÉFECTURE DU RHONE.

TRAVAUX DE RÉPARATIONS aux édifices départementaux

ADJUDICATION AU RABAIS Le préfet du département du Rhône donne avis : Que le vendredi 23 juin courant, à deux heures du soir, il sera procédé, dans la salle du conseil de préfecture, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, dans les formes voulues par l'ordonnance du 4 décembre 1836, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des Travaux à exécuter aux Edifices départementaux, savoir :

1^o A la maison de correction de Lyon : Réfection des enduits et réparation aux chéneaux... 9.700 »

2^o A la maison d'arrêt de Lyon : Appartements de l'inspecteur... 4.861 45

3^o Au tribunal civil de Lyon : Réparations diverses... 829 49

4^o A la gendarmerie à cheval : Réparations diverses... 11.832 27

Les entrepreneurs qui désirent être admis à concourir, devront se faire inscrire à la Préfecture (bureau des travaux publics), jusqu'au 27 juin, à midi, et déposer avant cette heure un certificat n'ayant pas un an de date, délivré par un architecte d'une notoriété reconnue, ou par un ingénieur de l'Etat, constatant leur capacité. Ils devront, en outre, justifier de leur moralité et de leur solvabilité, par la production d'un certificat, délivré par l'autorité municipale. Moyennant cette justification, l'adjudicataire sera dispensé de fournir un cautionnement.

Au jour fixé pour l'adjudication, le préfet, ou son représentant, séance en conseil de préfecture, fera connaître ceux des entrepreneurs inscrits qui auront été admis à concourir. Ceux-ci déposeront alors sur le bureau leur soumission, et il en sera donné lecture. Le soumissionnaire qui aura fait offre la plus avantageuse sera déclaré adjudicataire. Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres et présenteraient les mêmes garanties, un nouveau concours sera ouvert, mais seulement entre les signataires de ces soumissions.

Les devis et cahier des charges des travaux qui font l'objet de la présente adjudication sont déposés à la préfecture (bureau des travaux publics), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à 4 heures.

Les frais d'actes de l'adjudication, ceux de timbre et d'enregistrement des procès-verbaux, ainsi que ceux des copies de devis et cahier des charges, seront payés par les adjudicataires, sur un état visé par le préfet.

Lyon, hôtel de la préfecture, le 7 juin 1872. Pour le préfet du Rhône : Le Secrétaire général, délégué, Signé, BRUNEL.

3438 PENDANT L'EXPOSITION A LOUER Quinze Chambres CONFORTABLEMENT GARNIES chez M. Richard, dentiste, dans ses maisons, rue du Commerce, n° 14, à Lyon. 3245

COMPAGNIE DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER DU SUD-EST SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de Druze Millions Cinq Cent Mille Francs

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS La Compagnie des Dombes et des Chemins de Fer du Sud-Est a l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'elle met en adjudication les travaux de terrassements et de grosse maçonnerie à exécuter à Lyon, dans la gare de Saint-Paul, ligne de Lyon à Montrabion.

Les terrassements se composent d'environ cent cinquante mille mètres cubes de déblais, dont les 4/5 environ dans le roc dur et 1/5 dans la terre. — Les matériaux extraits seront la propriété de l'entrepreneur qui pourra en disposer à son gré.

Les plan, profil et cahier des charges de l'adjudication resteront déposés au siège de la Compagnie, 1, rue des Archers, à Lyon, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours de 8 à 11 heures du matin, du 20 juin au 10 juillet 1872.

Les soumissions seront reçues pendant le même laps de temps. 3443

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS (Société anonyme) TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1^o Les Travaux — 2^o L'Industrie — 3^o Les Finances

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Départs de Cette pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser : Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canobbère, 54; Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Besse, 13; Lyon, au bureau de la Compagnie, qui de Serin, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

Médaille d'OR. — Prime de 16,600 fr. QUINA LAROCHE

ÉLIXIR RECONSTITUANT ET FÉBRIFUGE Extrait complet des TROIS quinquinas (rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres.

PARIS, 22 et 45, rue Drouot, — et dans toutes les pharmacies.

Compagnie d'Assurances CONTRE LE BRIS DES GLACES LA PARISIENNE

FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829 Siège social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière

AGENTS GÉNÉRAUX A LYON MM. FLACHAT et COCHET, miroitiers-décorateurs, 2, rue Duvernoy 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3358

MALADIES de la PEAU ALTERATION du SANG POMMADE FONTAINE SALSEPAREILLE FONTAINE

Préparés par les plus grands médecins de Paris, MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorrhoides, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir). Le pot : 2 f.

Pharmacies Mulatou, rue Neuve, 12; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Demasie, r. de l'Hôtel-de-Ville, 18; Armandy, c. Broesses, 10; Barnaud, r. de Lyon, 3.

ON DEMANDE une place de valet de chambre ou cocher, dans une maison bourgeoise. S'adresser à M^e Joseph Koch, chez M. Stoffel, rue Ste-Hélène, n° 26.

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, n° 6, à Lyon. Rogures fines pour emballage.

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES ELIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon 32, 33, 34, 36, 38

EXIGER LA UNION AMÉRICAINE PROGRES & BONNE FOI MARQUE CETTE GRAVÉE A LA PLAQUE ANCIENNE MAISON PASCALIS E. INGOLD SUCCESSEUR

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de dictée pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

Paris 1849. Pays-Bas 1860. Zaire 1860. Paris 1870. Paris 1876.

DESNOIX & C^{ie} pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

HÉMATOSINE DE TABOURIN LEMAIRE Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Table of BOURSE DE PARIS — Lundi 10 Juin (de midi 1/2 à 3 h.) with columns for TES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table of BOURSE DE LYON — Mardi 11 Juin (de 11 h. à midi 1/2) with columns for RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

BULLETIN FINANCIER BOURSE DE PARIS. Paris, 10 juin. Excessivement peu d'affaires. Au parquet, le nombre d'agents de change réglementaire, et encore du côté des banquiers, le vide. Dans la coulisse on fait cercle autour d'une partie de petit palet.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le